

«C'est un grand jour pour les brûlés de la vie»

Un fonds d'aide immédiate a été créé hier en faveur des victimes de placements forcés. Les versements débuteront en septembre

«Nous sommes tous des enfants brûlés. C'est un grand jour aujourd'hui car nous voyons enfin la lumière au bout du tunnel», s'exclame émue Ursula Biondi, la présidente de l'association Réhabilitation des internés administratifs. «Je suis très, très heureuse.»

Quelle est donc l'heureuse nouvelle? La signature lundi soir d'une convention entre la Chaîne du Bonheur et le délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Les deux partenaires annoncent la création d'un fonds d'aide immédiate. Les victimes pourront s'annoncer dès juin et les premiers versements interviendront dès septembre.

Qui pourra prétendre à cette aide? Les victimes d'une politique d'assistance terrible d'avant 1981 qui ont subi un grave préjudice. Parmi elles, des enfants placés de force dans un home ou chez des paysans où ils devaient trimer sans salaire, des femmes internées pour avoir eu un enfant hors mariage, des femmes stérilisées de force ou encore des mères à qui on a enlevé leur enfant.

«Notre délégué Luzius Maeder s'est battu pour arriver à cette solution. Il a fait du bon travail», estime Ursula Biondi. «Beaucoup d'entre nous avaient perdu espoir. Nous en avons tellement bavé. Vous savez, le plus dur, c'est de vivre au jour le jour avec des chocs émotionnels qui se déclenchent à n'importe quel moment. Certains ne l'ont plus supporté et se sont suicidés. Il est important que les autres obtiennent rapidement réparation.»

Les victimes toucheront une somme comprise entre 4000 et 12 000 francs. Le fonds d'aide sera alimenté sur une base volontaire par les cantons, les communes, diverses institutions et des donateurs privés. Genève et Neuchâtel ont pour l'instant refusé de participer à ce fonds car ils contestent la clé de répartition entre cantons. Le fonds devrait réunir sept à huit millions de francs.

Tout est bien qui finit bien? Non. C'est simplement une étape dans l'indemnisation des victimes. L'Etat va aussi proposer d'ici à la fin de l'année 2015 un fonds de solidarité spécial qui permettrait notamment de relever les rentes AVS de ces personnes de 200 à 300 francs par mois. Cela nécessite une loi qui passera devant le Parlement en 2016 avec entrée en vigueur, si tout va bien, en 2017. **Arthur Grosjean**